

1/12/2022

Quoi ?

Avis d'initiative

Qui ?

Plusieurs instances consultatives

Pourquoi ?

Pour une coordination des mesures et actions concernant les petites voiries

A épingler

8 recommandations concrètes

Plus d'infos ?

www.cesewallonie.be

USAGES DES PETITES VOIRIES : UNE VISION INTEGREE ET COORDONNEE EST INDISPENSABLE

L'usage des petites voiries concerne l'ensemble des citoyens wallons. Il s'agit d'un sujet sociétal important et sensible : chaque partie prenante ayant sa propre vision de la petite voirie et de son usage, des difficultés et questionnements apparaissent de plus en plus souvent sur le terrain.

Plusieurs instances consultatives dont le CESE Wallonie assure le secrétariat ont adopté un avis d'initiative commun sur ce sujet. Cet avis comprend des propositions et recommandations articulées en 8 thématiques sur les enjeux liés aux usages des petites voiries et qui nécessitent une action coordonnée de l'ensemble du Gouvernement wallon.

Entamée début 2022 au sein de la Commission régionale pour l'exploitation des carrières, la réflexion sur les usages des petites voiries a abouti à la remise d'un avis d'initiative commun à plusieurs instances consultatives dont le CESE Wallonie assure le secrétariat.

L'usage des petites voiries concerne en effet toute une série de secteurs ou de milieux (carrières, espaces agricoles, tourisme, forêts, etc.) et d'intervenants (promeneurs, cavaliers, cyclistes, propriétaires ou ayants droit, autorités publiques, etc.), chacun ayant sa vision de la petite voirie et de son usage. Quant aux enjeux, ils sont multiples et transversaux, ce qui implique une approche globale de la problématique.

Face à ces constats, plusieurs instances consultatives ont donc rendu un avis d'initiative sur ce thème. L'objectif est d'attirer l'attention du Gouvernement wallon sur les enjeux que posent les petites voiries de manière générale, transversale et concrète. Si le décret « Voiries » de février 2014 ne doit pas nécessairement être revu, il est essentiel de réunir toutes les conditions pour qu'il soit véritablement opérationnel. A cet égard, une meilleure coordination des mesures adoptées et actions envisagées par les différents Ministres est indispensable.

L'avis d'initiative comprend des recommandations concrètes réparties en 8 axes.

1. Clarifier et opérationnaliser le décret « Voiries »

- Préciser certaines notions en vue de clarifier la portée et les implications du décret de 2014
- Assurer l'opérationnalité du décret grâce à l'adoption d'arrêtés d'application
- Prendre les mesures visant à améliorer l'articulation et la coordination entre le décret « voiries » et d'autres réglementations

2. Mettre en place l'Atlas des voiries communales

- Mettre en place une méthodologie visant à aboutir à un inventaire des voiries communales à jour
- Fournir les moyens nécessaires (humains, financiers)

3. Fournir une information fiable et à jour

- Mettre à disposition des informations non équivoques (Atlas des voiries communales et d'autres informations en lien avec les petites voiries) via un site Internet actualisé ainsi que sous format papier

4. Préciser certains éléments de procédure (création, modification ou suppression de voiries communales)

- Elaborer un déroulé visant à expliciter la procédure « plan-permis » établie par le Code du Développement territorial
- Appréhender, entre autres, la composante environnementale et patrimoniale lors de la création, modification ou suppression de voiries communales

5. Améliorer la participation des différents acteurs visés par l'usage des petites voiries

- Veiller à ce que les processus de participation soient effectivement appliqués
- Réfléchir à une amélioration du dispositif de participation du public et qui soit initié le plus en amont possible

6. Améliorer l'accès et la circulation sur les voiries communales

- Assurer la formation de tout agent de contrôle en vue de garantir une interprétation uniforme de la législation
- Uniformiser la signalétique en Wallonie

7. Installer des bonnes pratiques

- Mettre en place un programme de sensibilisation et d'information en ce qui concerne la circulation sur les petites voiries
- Sanctionner effectivement les comportements inappropriés

8. Appréhender la charge de la responsabilité en cas d'accident

- Fournir une assurance responsabilité civile à l'échelle de la Wallonie
- S'inspirer des expériences menées en la matière dans les pays limitrophes

A travers cet avis d'initiative, les instances consultatives concernées par cette thématique importante plaident pour une action coordonnée du Gouvernement wallon en ce qui concerne les petites voiries.

L'avis « L'usage des petites voiries en Wallonie : précisions et recommandations » est disponible sur www.cesewallonie.be